

Le Plan Communal de Sauvegarde de Lauris

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION



Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est un outil d'aide à la gestion de crise pour

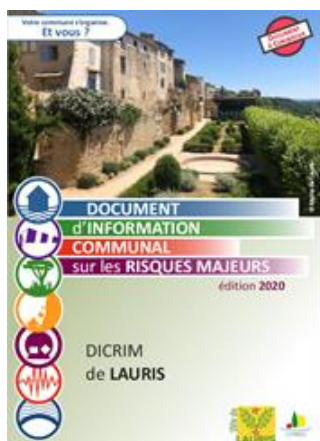
faire face à des situations très diverses telles que

- Catastrophes majeures atteignant fortement la population (atteintes aux personnes, maisons détruites...),
- Perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...),
- Accidents (incendie, accident de la circulation...).

Et organiser la sauvegarde et la protection des personnes

Le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours : il constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC pour aider le maire à apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile. **Il ne concerne que les mesures de sauvegarde et protection de la population**, à l'exclusion de toutes missions opérationnelles relevant du secours. Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au préfet du département.

Le DICRIM



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les principaux aléas pouvant être rencontrés à Lauris :

- Les Aléas naturels : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, séisme, aléas climatiques ;
- Les Aléas technologiques : incidents industriels, nucléaires ou de transport de matières dangereuses, rupture de barrage.
- La troisième famille d'aléas que représentent les risques sanitaires majeurs engendrés par des situations telles qu'une période longue de canicule, une épidémie ou une épizootie.

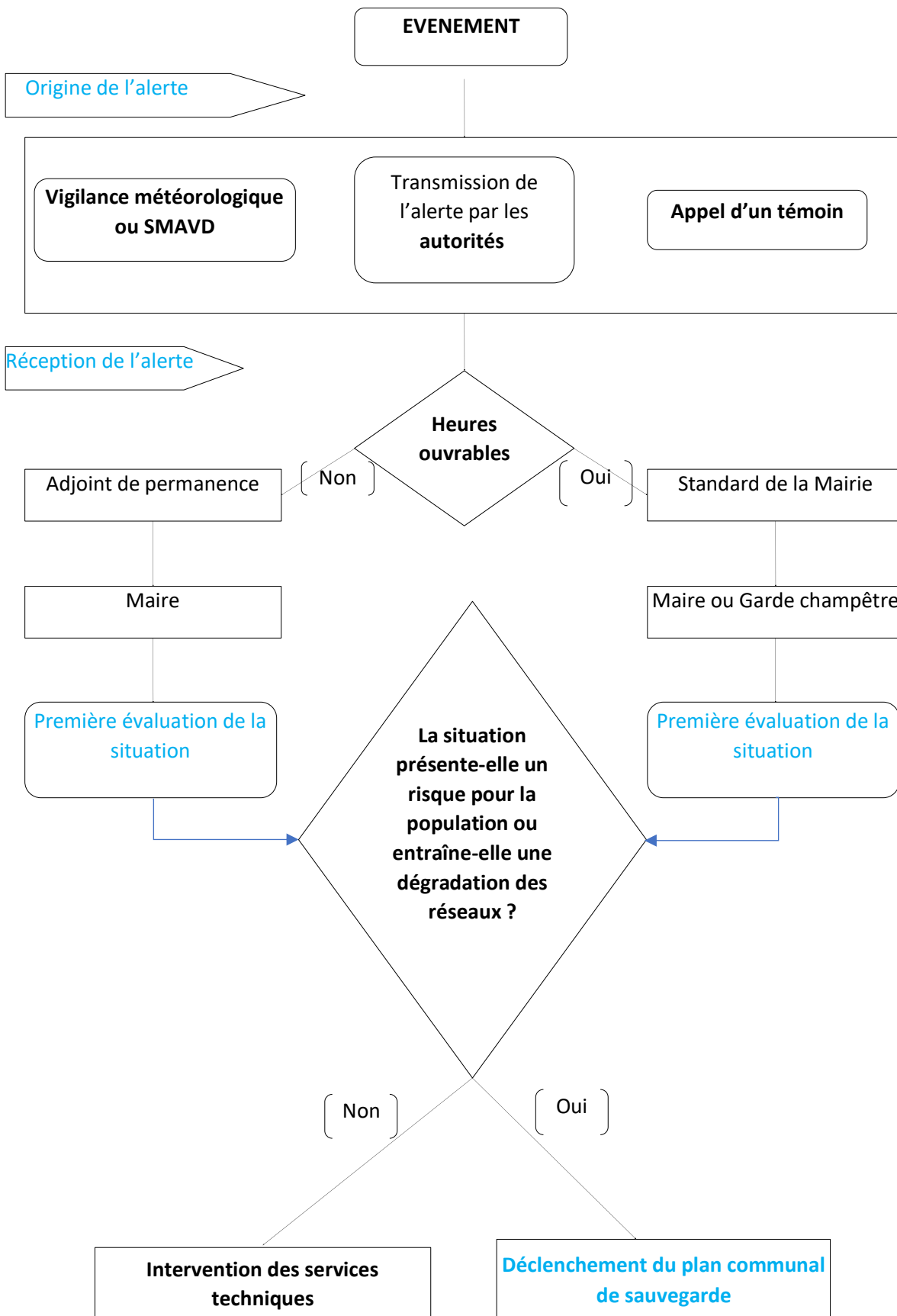
Que contient le Plan de Sauvegarde de Lauris ?

On trouve dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de LAURIS

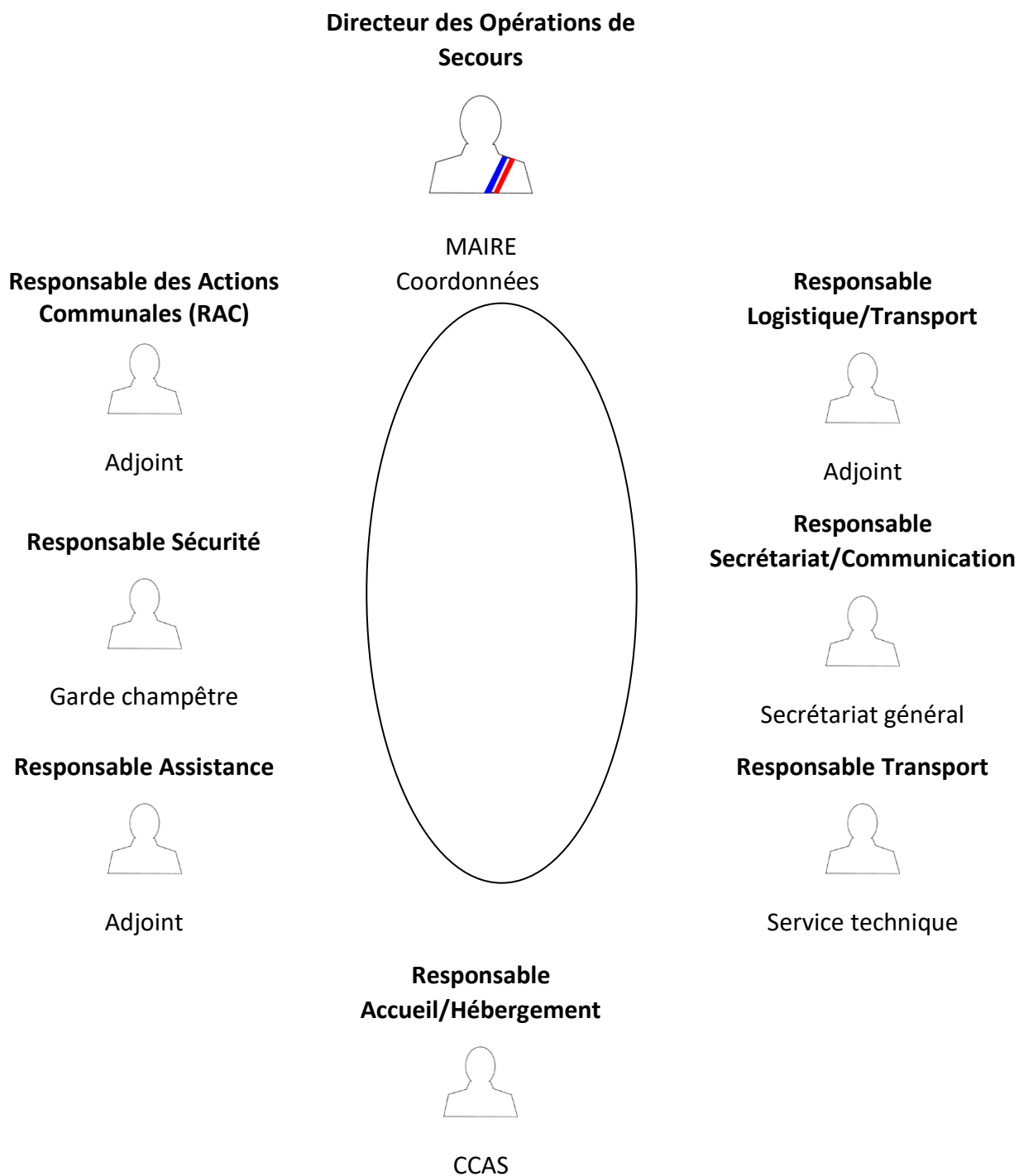
1. L'identification des enjeux, en particulier le recensement des personnes vulnérables, et des zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées ;
 - Tableaux avec identification et coordonnées
2. L'organisation assurant la protection et le soutien de la population
 - Les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités (annuaire opérationnel, règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre).
 - Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est inséré dans le plan communal de sauvegarde ;
3. L'organisation du poste de commandement communal mis en place par le maire en cas de nécessité ;
4. L'inventaire des moyens propres de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées.
 - Moyens de transport, d'hébergement et de ravitaillement de la population ; matériels et locaux susceptibles d'être mis à disposition pour des actions de protection des populations et leurs modalités de mise en œuvre.



LE SYSTEME D'ALERTE COMMUNAL



LES PARTICIPANTS A LA CELLULE DE CRISE



La cellule de crise se réunit dans la salle de réunion au 1^{er} étage du Foyer Rural